# LA MUFLEE 10

**AMUHF 15 RUE Brown-Sequard 75015 PARIS**

**FAX 0143211529 http://www.club-internet.fr/perso/amuhf**

"Il ne faut pas mépriser l'homme si l'on veut obtenir des autres et de soi de grands efforts. Tocqueville, démocratie en amérique

## L'AMUHF VOUS SOUHAITE DE BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Le 24 novembre 1998, nous sommes retournes au Ministère pour notre visite mensuelle voir le Dr KOUCHNER pour soigner les maux des urgentistes. Ses collaborateurs ont été formels aprés la saignée des budgets, plus qu'une solution. le lavement des postes!!! Il faut bien dire qu'après dix réunions de travail au Ministère au cours de l'année 98 nous n'avons pas obtenu tout ce que nous souhaitions. Eux, c'est-à-dire le Ministère s'en sortent pas trop mal. La directive aux ARH que vous trouverez dans cette Mufflée, est simplement une recommandation, totalement timorée par rapport aux besoins des services d'urgences (Cf. Mufflée 8 et 9). Et surtout nous n'avons pas de budgets supplémentaires, sauf ,peut être, pour une reconnaissance de nos CAMU et CMU, pour avoir le titre d'assistant et attaché spécialistes. Ainsi par une mesure dérogatoire au décret des spécialités, nous aurions ainsi un petit plus (environ 3000frs de+/mois). Certes, nous avons obtenu l'obligation pour les transports héliportés, hélitreuillés, qu'il y ait une formation et un équipement obligatoire (le Décret est à la signature). Certes, nous avons obtenu la modification du concours de PH pour les urgentistes qu'il conviendra de passer en septembre prochain pour ceux qui ne l'ont pas. Mals pas de budgets supplémentaires; pourquoi ? Comme vous le savez. la maîtrise des dépenses de santé est désormais plafonnée et l'hopital est "le monstre" des économistes. Depuis des années quelque soit les gouvernements, les budgets sont compressés, il y aurait trop. .de tout. trop de lits, trop de médecins, trop de malades. trop de trop...Et lorsque vous leur posez les questions stupides, "qu'est-ce qu'on fait des malades" ou "pourquoi ne pas séparer la branche maladie de la branche vieillesse(retraites)"...., s'en suit un vide puis des théories économico-médico-sociales qui n'engagent que l'utopie d'un monde idéal. Le seul arbitrage budgétaire obtenu a l'arraché, le lundi 7 décembre tard, a été la création de 200 postes d'assistants spécialistes (les urgentlstes en font donc partie!!!) par an pendant 3 ans. Mais les urgentlstes auront-ils accès à ces postes'? Dans quelles proportions? Et ce ne sont QUE des CDD!! J'ai bien peur que les spécialités universitaires se servent cette soupe providentielle avant les urgentistes. Par ailleurs , à la rencontre avec les syndicats de PH. MMe AUBRY a annoncé des repos compensateurs aprés une garde, une demi-journée de plus pour les PH...et nous les urgentistes, aurons-nous droit à cela? Les urgentistes. PH ou non, comment vont ils pallier les trous dans les listes de gardes causés par les repos compensateurs, légitmes. aprés une garde. Un haut fonctionnaire du budget me confiait une vision étonnante de la santé par Bercy(je cite!)"est-ce vraiment les progrés médicaux qui ont fait augmenter l'espérance de vie...il y a trop de médecin, donc une offre trop Importante. faisons baisser l'offre et donc la demande baissera...si l'on améliore les services d'urgences, la population aura encore plus recours a cette alternative de prise en charge...". Ben voyons! Ce genre d'argument qui montre la fracture profonde entre les allées du pouvoir et le terrain. Pour eux. un malade est un chiffre, une donnée économique, ils refusent de poursuivre l'investissement économique dans la santé car c'est une donnée aléatoire la santé. Pour eux elle ne fait qu'être un coût! Mais après tout combien rapporte la Santé, en emplois. en création d'activités, en recherche, en rayonnement international...Par contre pour créer les ARH avec tous les fonctionnaires qui vont avec. charges de mission, secrétaires. etc...là, l'argent se trouve' Combien avons nous de fonctionnaires chargés d'un élément de la santé par rapport au nombre de médecins au chevet des malades? Les faits sont bruts: en 10 ans notre profession s'est complétement transformée. rendant inadéquate les études médicales par rapport à l'environnement socio-économique'? Nous urgentlstes en sommes l'exemple le plus criant! Les médecins ont accepté beaucoup de nouvelles données, l'acréditation, le PMSI, l'évaluation, la FMC, les RMO ..il ne manque plus que les épreuves sportives!!.(ne leur donnons pas d'idées svp) Imaginez la réaction des syndicats de la SNCF ou d'EDF. si on les astreignaient en aussi peu de temps à autant d'évolution. et avec aussi peu de droit sociaux. Réfléchissez: çombren d'heures avez-vous fait cette semaine aux urgences ou dans le camion de SMUR? Seront-elles comptabilisées pour votre retraite ou pour vos indemnités en cas de maladie?. Hors qu avons nous obtenu comme amélioration sociale. Nous sommes urgentistes, peu ou pas reconnus dans l'univers médical, tristes du mépris des hôpitaux à note égard, amer des mesures de M M E AUBRY Prenons un exemple la responsabilité des PH responsables. ou chef de service Ont-ils une reconnaissance de leur responsabilité administrative et médico-légale non! Les salaires des urgentlstes, et plus encore des médecins en général, sont bien bas comparé aux fonctions et responsabilités et surtout des effectifs limités. Comment tenir lorsque vous êtes seul PH de vos urgences. avec que des attachés sous-payés et sans avenir convenable. lorsque vous n'avez plus assez de médecins urgentistes pour envoyer dans les transports, que les listes de gardes ne sont que des blancs, ou vous risquez de prendre des veaux...Oui mais voila, nous avons un coeur gros comme cela, alors on tiens, on rêve à des Jours meilleurs Mais ils ne seront pas sans lutte sociale. et rassemblement des syndicats médicaux. Exemple. l'AMUHF s'est battue pour que les trois attachés urgentlstes partis au Honduras et Nicaragua soient payés. On a obtenu, leur rémunération. mais nous aurions souhaité que chacun des rnembres de l'équipe des SAMU dépéché sur place ait eu des Indemnités comme les pompiers! Si nous n avions pas agi ils n'auraient rien eu. Pour la création des postes. le ministère nous demande de faire remonter les demandes, par I'AMUHF. et par les chemins de l'hôpital. Le chef de service demande un poste, la CME décide, l'ARH l'accorde ou pas ..oui mais les chefs des urgences seront ils écoutés dans leur hôpital'? De fait, ce n'est pas aussi simple, car de nombreux lobby s'expriment...et veulent nous piquer les postes. Mais il n'y a rien à piquer puisque le budget est constant Sans création de postes maintenant. dans 5 ans. personne ne peut dire qui remplacera les départs à la retraite des 5à 8000 PH! Nous allons donc être extrémement vigilants. mais sans votre aide et engagement à nos côtés nous ne pourrons rien. Notre action va donc se durcir par une demande d'application scrupuleuse de textes de 1995 et 1997. et de la directive aux ARH Respect du droit du travail pour les urgentlstes. application du regroupement des services d'urgences, SAMU-smur et leur indépendance à l'égard des autres services. rentorcernent des équipes d'urgences. dépots de plaintes dans les tribunaux administratifs competents lorsqu'un directeur ne respecte pas le droit du travail. nous allons en découdre. maintenant. car demain il sera trop tard. et pour empêcher notre médecine d'urgences de retomber dans les oubliettes de la santé. L'ensemble de vos représentants s'est réuni le 18 décembre au cours d'un CA. Préparez-vous tous pour une action d'envergure en Janvier 1999 Seul rnoyen de déclencher une véritable prise de conscience des pouvoirs politiques. Pour conclure. Mr Kouchner disait au forum que "1998 serait l'année des urgences .."ce n est qu'un début pour les urgentlstes! Je salurais enfin (et le plus important en fait!) les Pr Virenque et Lareng qui au congrés de Toulouse ont salué les urgentistes C'est un honneur pour notre profession d'être reconnue par ces personnalités Nous ferons tout pour être digne de votre suite dans la médecine d'urgences! A toutes et tous nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'à vos proches et bon courage à tous les urgentistes qui seront de gardes'

Drs Pelloux, président;& Allieres secrétaire général. decembre98

***Circulaire aux ARH Prise en charge des urgences hospitaliére et préhospitaliére**

'La mise en oeuvre des décrets n0°95-647 du 9 mai 1995 et 97-615 du 30 mai 1997 relatifs à l'accueil et au traitement des urgences s'inscrit toujours au titre des priorités devant être prises en compte en 1999 Nous vous rappelons qu'entre 1990 et 1995, des moyens spécifiques Importants ont été alloués aux établissements de santé pour qu'ils "séniorisent" la prise en charge médicale de ces services et améliorent les conditions matérielles de leur fonctionnement. Dés 1999. vous allez être à mérne d'autoriser. en application du SROSS des sites d'accueil d'urgence. Afin dc permettre à la Direction des Hôpitaux de suivre l'évolution de la situation des urgences, il vous est demandé de lui transmettre une synthése annuelle selon un modéle qui vous sera précisé ultérieurement. Vous devez accorder une attention particuliére à l'adéquation des moyens médicaux à l"activité de ces services ou unités. Il Importe de s'assurer de la réalité de l'affectation de l'équipe médicale prévue et figurant au tableau des emplois au fonctionnement deces services, ainsi que d'un équilibre entre personnels titulaires et contractuels. A ce titre, vous pourrez vous référer aux différents critéres qui ont été exprimés lors du forum national des urgentistes qui s'est tenu au ministère de la Santé en mars 1998 et dont les actes vous ont été transmis. Enfin, vous devez veiller. à l'occasion de l'examen de leur demande de révision des effectifs médicaux, à ce que les établissements de santé nÕomettent pas d'évaluer correcternent les besoins nécessaires au bon fonctionnement de ces services. Nous vous rappelons que l'arrété du 3 février 1998 a donné la possibilité de créer des postes de PH ml-temps en CHU. Nous avons décidé que, sur l'ensemble des postes de praticiens hospitaliers publiés en 1999, 140 postes seront affectés aux urgences contre une rnoyenne de 100 postes les précédentes années. Vous veillerez personnellement a ce que dans les

demandes que vous noustransmettez, cette priorité essentielle soit bien prise en compte. A ce titre, vous sensibiliserez les directeurs et les prhidents des instances compétentes des établissements sur ce sujet."KOUCHNER-AUBRY

☆☆★☆✷✹✷✲✣★★☆☆★★✷✲✣★★✷✲✣✷✲✣★★☆☆★✷✲✣★★☆☆★✷✲✣★★☆☆★★✷✲✣★★

*L'AMUHF recherche LA société savan te de médecine d'urgences!*

Déja I'AMUHF, n'a jamais été soutenue oralement ou par écrit par la SFUM, même pendant les grbves cette société ne s'est pas manifestée pour nous encourager, mais Ctait-ce son rôle? Apparement oui puisque l'intrication entre cette société et un syndicat est trés intime. Nous voulions reconnaitre cette société dont les travaux scientifiques font l'unanimité. Simplement nous étions génés par le nom, la quasi-fusion avec les réanimateurs médicaux (curieux pour des gens qui veulent l'autonomie du métier) certains articles des statuts...bref nous aurions aimé une commission de rénovation statutaire. Pour la petite histoire, la seule commission qui est dissoute est celle de l'évaluation....où siégeait ,bien modestement ,le Dr Pelloux depuis 1997, Etonnant non! Rappellons que le président de la SFUM est chef de service de...réanimation. Par ailleurs, nous avions demande au congres de Rennes les comptes...rien n'a été revélé. Alors officiellement I'AMUHF demande que soient publies les comptes de cette société, et les comptes des congres de ces dernieres années. S'il y a eu des erreurs assumons-les mais dans la transparence. En conclusion, nous avons essaye de travailler pour renover cette société, d'ouvrir le dialogue, mais rien n'y a fait. Nous tenterons une derniére fois d'unir les urgentistes dans une véritable société de médecine d'urgences, transparente, démocratique, indépendante, rénovée de ses dirigeants. L'AMUHF VEUT UNE VERITABLE SOCIETE SAVANTE POUR ASSURER L'AVENIR SCIENTIFIQUE ET PROFESSIONNEL DES URGENTISTES. Pourquoi pas la SFUM?

Un exemple chiffre pour comprendre nos exigences: inscription au congrés pour 4 jours (1200 à1800frs), voyage: 500 à 1000 frs, hotels-restaurants (3j): 1500frs à 2000frs, un congres revient entre 3000 et 4000frs, sans compter pour les vacataires et assistants, la perte de salaires des gardes, remplacements....& vous de conclure!

✈*NB*Un certain nombre d'entre vous on été choque du communiqué de presse paru dans le quotidien du médecin et signé des trois syndicats, "se satisfaisant de la circulaire aux ARH". Enquète faite, nous n'étions pas informés de l'initiative du SUH. Le bureau de l'AMUHF Juge trés regrettable et contraire aux usages syndicaux, le comportement de ce syndicat. Un contre communique a été diffusé.

❒✻■❒✉❨✂❩❤❤ ✂**pinponpinponpinponpinponpinponpinponpinponpinponpinponpinponpinponpinponpinponpinpon**✵❒▼◆✻❑✂✈✇❤✂✈ ✇✆

✍Nous avons soutenu les journées de protestations organisées par les Syndicats de PH du 2 décembre 98. Mais nous ne partageons pas l'optimisme des organisations professionnels de PH aprés les mesures annocées. Le gouvernement semble avoir recours à des CDD pour pallier le manque d'effectif médicaux, par ailleurs les urgentistes ne savent pas si les mesures de repos compensateur concerneront les statuts précaires des non titulaires.....alors vraiment pas de quoi être heureux...Ah! si !! l'arrestation de Pinochet, mais ils n'y sont pour rien!

✍L'AMUHF a rencontre le SNJMG et le SNPAC. Ces rencontres ont été fructeuses et concrétisent une similitude d'appréciation sur la politique de santé et donc aussi des urgentistes.

*DIT COMMENT VA* L'AMUHF, *le* 13 *décembre 1998?*
*adhérents à jour cotisation:* 402.
*Trésorerie de 9453FRS*
cotisation 300frs/an notre seule ressource!Donc faites adhérer!!!
TEESHIRT EN VENTE DE SOUTIENT 70FRS
*Merci* à VR *et* DR *GREGOIRE pour leurs illustrations, TOUS DROITS RÉSERVÉS leurs auteurs, merci*++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++

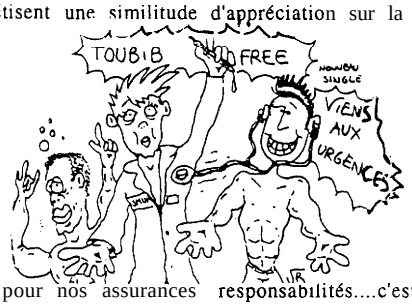


%ATTENTION 1: nous n'avons pas encore fini les négociations avec le SOUS médicale, pour nos assurances responsabilités....c'est bientot Noel!!!!! Et l'accord se signé sans doute debut janvier.

%ATTENTION II: un forum organise par I'AMUHF sur la responsabilité médico-légale et les problèmes juridiques auxquels s'exposent les urgentistes, avec la participation de magistrats, du bareau de Paris, des Ministères des affaires sociales et de la Justice, est en préparation pour mai 1999. De même, les rencontres européennes du 9 avril 99, ou en une journée l'ensemble des représentants des pays européens qui auront acceptés de venir, dialogueront sur la médecine d'urgences. Le nombre de place sera limité pour ces deux journées mais gratuit pour les membres de I'AMUHF. Ceux qui sont interressés, sont priés de se faire connaitre rapidement au siége de l'AMUHF, afin de réserver.

%ATTENTION III: En septembre les urgentistes feront leur assises avec les collèges de région. Pour la première ce sera à Paris. Dr PAIN de LA ROCHELLE organise ces journées faites par et pour les urgentistes quelques soit leur mode d'exercice. Le comité d'organisation est formé par vos délégués de régions.

➡➡➡➡➡➡➡➡*pinponpinponpinponpinponpinponpinponpinponpinpon*➪➪➪➪➪➪➪➪➪➪➪➪

☞Début 1999 les schémas pour les urgences (SROS) des ARH seront terminés. Soyez vigilant car ce sont les postes et les structures dont il s'agit.Alertez nous en cas de problème,,nous agirons de suite,
com' d'ab!

☞Mars 1999 élection des CME, nous souhaitons qu'un maximun d'urgentistes se présente sur les listes. L'enjeu est simple: ce sont les discussions pour les postes. Comme nous sommes les plus nombreux parmi les statuts précaire, nous devrions avoir beaucoup d'élus!

URGENCE PRATIQUE

BULLETIN D ABONNEMENT
AMUHF

*Offre préférentielle* ☐ *Abonnement individuel* ☐ *Oui* ☐ *Non*

Nom Prenom
Tél personnel Tél professionnel
Titres et Fonctions
Adresse

Je souhaite etre informé(e) en priorité sur les formations en traumatologie ATLS PTLS et ACLS organisées à Montreal ☐ Oui ☐ Non

*Paiement à l'ordre d'I.S.I.S.* Cheque bancaireou virement CCP Montpélier 416596 V
*A retourner* → B P 26 - 34190 GANGES - Tel (33) 04 67 73 53 61 *Fax (331* 0467 -3 86 *36*

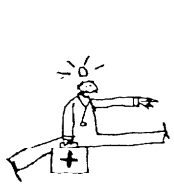

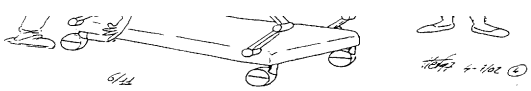

Joyeuses Fêtes

## BULLETIN D'ADHESION

je soussigné Dr.....demeurant.....
Tel:.....Fax.....Email:.....
déclare adhérer à l'AMUHF loi1901,n°97/3060, ci-joint un chèque de 300frs(46euros)
Signature, .....et à adresser AMUHF 15 rue Brown Séquard, 75015 PARIS